

Nombre des conseillers élus	28	Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 11 décembre 2023 sous la présidence de M. ROUDAIRE Joël, Maire de Kembs
Conseillers en fonction	28	
Conseillers présents	21	
Procuration	7	
Présents :	M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline, M. SCHACHER Francis, Mme ROSSE Christiane, M. TIXERONT Claude, Mme CORTINOVIS Anne, M. SZCZEPANIAK Cyril (Adjoints), M. FOLTZER Roland, Mmes ROOS Nicole, CAPEL Michelle, M. LEPROTTI Eric, Mme BOGUET Josiane, M. DEGERT Christian, Mmes MALPARTY Patricia, MICLO Jocelyne, LANG Rachel, GERSPACHER Céline, MM. LALOY Brice, REVEILLON Matthias, PINT Denis, MOREAU Sébastien (Conseillers municipaux)	
Absents excusés :	Mme DI PERSIO Sandra (Adjointe), MM. HARTMANN Thierry, SUTTER Jean-Philippe, LANDRIN Sébastien, LAURENT Benoît, MOKADYM Saïd, Mme KUPFERSCHMIDT Catherine (Conseillers municipaux)	
Ont donné procuration :	Mme DI PERSIO Sandra à Mme BACH Céline, M. HARTMANN Thierry à Mme ROSSE Christiane, M. SUTTER Jean-Philippe à M. SZCZEPANIAK Cyril, M. LANDRIN Sébastien à M. LALOY Brice, M. LAURENT Benoît à M. REVEILLON Matthias, M. MOKADYM Saïd à M. SCHACHER Francis, Mme KUPFERSCHMIDT Catherine à Mme GERSPACHER Céline	

Point 03.4 – Révision de certains tarifs commerciaux communaux

M. le Maire expose :

Suite à l’approbation à l’unanimité des membres de la Commission réunie du 4 décembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil municipal de reprendre les tarifs compris dans la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2020 comme suit :

	Tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2024	Observations
<u>Droits de place</u>		
- petit stand (< 5 mètres)	15,00	
- stand moyen (> 5 mètres)	25,00	
- camion outillage	35,00	
- forfait annuel	150 € par jour de présence dans la semaine	Selon la convention jointe et comprenant le forfait de consommation électrique
<u>Mise à disposition pour travaux</u>		
- de personnel	20,00	par heure
- de matériel	10,00	forfait déplacement
		En cas de fourniture de matériel, il sera refacturé au prix d’achat sur justificatif
Recherches généalogiques	10,00	forfait par acte
Extrait cadastral	5,00	par extrait

Il est proposé au Conseil municipal :

- d’autoriser M. le Maire à signer les conventions d’occupation du domaine public pour les commerces ambulants
- d’adopter la nouvelle tarification ci-dessus qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2024
- d’imputer les recettes aux chapitres correspondants du budget.

Ces propositions ont été approuvées à l’unanimité.


Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 068-216801639-20231211-DCM20231211P3_4-DE

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Joël ROUDAIRE


Le secrétaire,
Floriane KIRCHHOFFER